Réunion du Conseil Communal du 10 avril 2017

Le Conseil Communal de Bellentre légalement convoqué, s'est réuni le 10 avril 2017 à 19 heures à la mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Anthony FAVRE, Maire.

Présents – MM. Anthony FAVRE, Maire, Roland RICHERMOZ 2ème adjoint, Mesdames Marie-Suzanne GROETZINGER, 3ème adjointe, Maryse BUTHOD 4ème adjointe

MM. Didier ANXIONNAZ, Sylvie EMPRIN, Isabelle GIROD-GEDDA, Emmanuel GIROND, Patricia MARCHAND MAILLET, Anthony TRESALLET (conseillers municipaux).

Absents excusés - Yann ALLAIN, Valérie FERRARI en début de séance (pouvoir à Patricia MARCHAND MAILLET), Francis DANCRE (pouvoir à Marie Suzanne GROETZINGER), Roger POUSSIN 1^{er} adjoint (pouvoir à Roland RICHERMOZ) et Jérémy BORNAND (pouvoir à Didier ANXIONNAZ).

Date d'envoi de la convocation : 4 avril 2017

Ouverture de séance : 19 h 00 Clôture de séance : 22h40

Le Conseil Communal nomme, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Patricia MARCHAND MAILLET, comme secrétaire de séance et Madame Laurence DUPUY-VERBINNEN, directrice des services, comme auxiliaire.

Le Conseil Communal approuve le procès-verbal de la séance du 20 mars 2017, sans réserve, ni observation.

Monsieur le Maire constate que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT est remplie et énonce les différents points de l'ordre du jour :

- Meson Présentation des travaux ONF

- MINIOR Information FPIC courrier d'Hervé GAYMARD
- Marian les débits STEP pour démontrer les remplissages
- Memorale de vote des élus quant à la « politique station » exposée
- Demande d'avis des élus quant à l'accompagnement des propriétaires

- Memoria Demande d'aménagement en enrobé chemin Montchavin
- ≥ Information sur la cantine de Bellentre

SINFORMATIONS

1/ Présentation des travaux ONF

Jean-Baptiste RICHARD présente le résultat de la coupe de bois 2016 concernant la parcelle 23 située sous Crevaillet. Très bonne valorisation de cette coupe permettant ainsi de percevoir un bon montant de recettes, ce qu'approuve Anthony FAVRE.

Jean-Baptiste RICHARD présente une possibilité de travail avec des jeunes de la commune pendant l'été mais Anthony FAVRE indique que cela se faisait avant mais que cela a été arrêté à son arrivée pour des questions de coûts et de responsabilités. Désormais ce sont des agents qui sont dédiés à ces postes.

Jean-Baptiste présente une proposition touristique de chemin sur Pierres Blanches car beaucoup de gens marchent et qu'il y aurait moyen de faire un sentier balcon d'altitude. Il présente alors la cartographie du projet. Un débat s'instaure au sein du conseil et Anthony FAVRE suggère à Jean-Baptiste de faire le point sur ce projet avec Francis DANCRE, élu en charge des sentiers, et avec la SAP concernant le damage. Il trouve néanmoins ce projet très intéressant : à retravailler. Il remercie ensuite Jean-Baptiste pour son travail, son implication et sa façon d'être dans son job au quotidien.

Roland RICHERMOZ et Patricia MARCHAND MAILLET exposent le compte-rendu du 27 janvier 2017 notamment la problématique du TSD plan bois.

(19h45: arrivée de Valérie FERRARI)

Une discussion s'instaure quant au phasage des travaux à venir et à l'implantation des futures remontées mécaniques.

3/ Dossiers juridiques

<u>VIBERT/CLEAZ</u>: suite au rendez-vous avec les locataires, le remboursement de la dette a été effectué: non dénonciation du bail à ce jour.

LA POYA: reste dû 16 492.86 € (nantissement). 1er semestre 2017 + loyer hiver 2016/2017 encore à payer à ce jour.

<u>TIFFANY/ALICIA</u>: clôture des débats intervenue le 22 mars 2017. Audience fixée au 4 avril 2017 (puis reportée en juin 2017).

RAGOTIN: les travaux ont débuté pour dévoyer les réseaux.

4/ Information FPIC - courrier d'Hervé GAYMARD

Courrier reçu d'Hervé GAYMARD qui a été saisi par les élus locaux. En France, le montant moyen payé par habitant au titre du FPIC s'élève à 21€ par habitant. A titre d'information, il s'élève à 100€ par habitant pour la COVA, à 200€ par habitant pour la communauté de commune de Moûtiers et à 400€ par habitant pour la communauté de commune VAL VANOISE TARENTAISE (Aigueblanche)

5/ Information sur les débits STEP pour démontrer les remplissages

Anthony FAVRE présente un graphique, par année civile, de l'évolution des débits entre 2012 et 2016. On observe un creux très marqué en 2015 dû à l'impact de la vente de lits mais une remontée est remarquée en 2016 ce qui est plutôt bon signe.

6/ Demande de vote des élus quant à la « politique station » exposée

Anthony FAVRE présente un document concernant la politique station à mener et demande d'acter les grands thèmes à traiter jusqu'à la fin du mandat avec comme axes principaux les transports et les infrastructures station.

Anthony FAVRE demande aux élus s'ils ont des commentaires et remarques à formuler.

Maryse BUTHOD demande ce qu'il en est de la commercialisation. Anthony FAVRE répond que nous n'en avons pas la compétence (SIGP/OTGP). Il souhaite conserver des activités gratuites pour satisfaire la clientèle. Anthony TRESALLET demande de s'interroger pour une DSP pour la patinoire. Anthony FAVRE répond que l'équipement n'étant pas rentable ce n'est pas envisageable. Patricia MARCHAND MAILLET s'interroge sur la patinoire prévue à Plagne Centre qui sera financée par la commune alors que l'équipement n'existera plus aux Coches. Anthony FAVRE répond qu'un groupe de travail a été constitué pur travailler sur le sujet des Coches (groupe piloté par Valérie FERRARI). Il faut donner de la valeur ajoutée à ce site.

Anthony TRESALLET rapporte un problème relevé par Philippe MARTIN quant au manque d'informations qui remonte au service technique.

Anthony FAVRE lui répond qu'il faut travailler sur ce sujet avant de passer à la phase travaux.

Valérie FERRARI indique qu'aujourd'hui rien n'est arrêté; le problème c'est d'optimiser les équipements en fonction de leur emplacement: décision difficile à prendre. Anthony FAVRE demande qu'un « câblage » se fasse entre les élus pour le travail de concert entre l'OGMC, la commission sports et la commission travaux. ATTENTION à ne pas comparer la clientèle entre les stations, ni les infrastructures.

Exemple: le paintball va arrêter, l'accrobranche a arrêté, idem pour la boîte de nuit.

Conclusion: le payant ne marche plus partout.

Anthony FAVRE demande de revenir au débat sur la politique station. Anthony TRESALLET et Valérie FERRARI trouvent les documents bien faits. Anthony FAVRE demande un vote de principe pour l'acter et ensuite le diffuser. Isabelle GEDDA n'est pas certaine qu'il faille le diffuser en l'état, peut-être en faire une synthèse. Anthony FAVRE lui répond par l'affirmatif car les administrés doivent connaître les idées maitresses.

approuvé donc à l'unanimité Isabelle GEDDA se porte volontaire pour synthétiser le document.

7/ Demande d'avis des élus quant à l'accompagnement des propriétaires

Anthony FAVRE indique qu'il faut arrêter de perdre du temps sur cette démarche et trouver des pistes d'accompagnement des propriétaires afin de lancer les choses d'ici la fin du mandat. Il faut essayer de planter les graines aujourd'hui pour récolter les fruits demain.

8/ Information sur les marchés d'assurances 2017

Laurence DUPUY VERBINNEN expose que les marchés d'assurance ont été renouvelés au 1^{er} janvier 2017 à l'échelle de la nouvelle commune de La Plagne Tarentaise ce qui a permis de réaliser des économies substantielles.

9/ Acquisitions foncières

Anthony FAVRE expose qu'il doit rencontrer Jean-Michel BROCHE quant aux demandes formulées par ce dernier. Certaines d'entre elles sont logiques et à acter, d'autres méritent débat. Il faut donc aller sur le terrain pour se rendre compte sur site (présence de Patricia MARCHAND MAILLET, Roger POUSSIN, Anthony TRESALLET et Didier ANXIONNAZ à confirmer).

10/ Aménagement Espace Show

Anthony expose qu'à la lecture d'un compte-rendu communal dans lequel il était indiqué que le budget cinéma était déficitaire, il a reçu la proposition d'un propriétaire pour la création d'un bowling mais cet équipement serait-il rentable ? Contraintes techniques à prendre en compte etc.

Anthony FAVRE propose une réponse négative sauf si c'est un privé qui reprend le tout mais il convient qu'il faille trouver une solution pour faire quelque chose à cet endroit, continuons à réfléchir...

11/ Demande d'aménagements de terrasses (SARL Le Matafan – SARL FRIMM)

Anthony FAVRE expose qu'il a reçu des demandes d'exploitation de terrasse. ATTENTION aux dérives quant aux prérogatives premières des exploitants d'aujourd'hui (15m² à l'origine, 27m²/exploitant aujourd'hui pour le MATAFAN et le DOS ROND). Quid d'une troisième demande, où la mettrait-on ? Cela posera un problème au niveau des secours pompiers notamment.

Anthony FAVRE en tant que Maire ne pourra l'autoriser.

Anthony FAVRE et Patricia MARCHAND MAILLET demandent comment interdire une demande et autoriser les autres. Anthony FAVRE ne souhaite pas l'interdire mais répartir les m² en fonction des demandes pour contenter tout le monde. Une réunion est à programmer sur le terrain avec tous les exploitants concernés. Patricia MARCHAND MAILLET est d'accord pour accompagner Anthony FAVRE (date à fixer)

12/ Demande d'aménagement en enrobé chemin Montchavin

Anthony FAVRE rappelle qu'il n'est pas possible d'enrober un chemin privé à la charge de la commune, il ne peut donc faire droit à cette demande.

13/ Information sur la cantine de Bellentre

Marie Suzanne GROETZINGER informe le Conseil Communal que SCOLAREST qui fournit les repas cantine demande la résiliation de la convention au 31 juillet 2017. Ils ne fourniront plus les repas à la prochaine rentrée.

Marie Suzanne GROETZINGER rappelle le vote de principe pour que les repas soient fournis à la rentrée prochaine par la cuisine centrale. La cantine de Bellentre a reçu la visite du responsable cuisine et d'Isabelle BRETEL, coordinatrice enfance-jeunesse. Quid de l'OGMC pour cet hiver : Pas possible pour la cuisine centrale de livrer car nécessité de travaux pour absorber le surplus de repas. A voir pour la suite.

Questions diverses

. Patricia MARCHAND MAILLET relève un problème d'escalier au Replat qui est en piteux état. S'il est communal, peut-il être repris ? Anthony FAVRE demande aux élus concernés d'aller sur les lieux.

. Le Chat bleu n'accepte plus les bébés qui sont obligés d'aller aux Coches. Anthony FAVRE répond que cela est dû à une question financière suite à une décision de la PMI.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

<u>La prochaine réunion du Conseil Communal aura lieu le lundi 22 mai 2017 à 19 heures à la salle de réunions de la mairie.</u>